

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

**PRÉFECTURE**

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
ET DE L'AMENAGEMENT

Bureau de l'aménagement du territoire  
et des installations classées

Affaire suivie par M Éric DUDOGNON  
tél : 02 47 33 12 40  
fax : 02 47 64 76 69  
mél : eric.dudognon@indre-et-loire.gouv.fr  
CR LGV 210711

**LGV-SEA**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA MISSION  
PERMANENTE DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE  
L'ETAT ET DE RFF**

**Jeudi 21 juillet 2011 de 15h à 18h**

Sous la présidence de Monsieur Joël FILY, Préfet d'Indre et Loire,  
assistaient à la réunion :

**\* Au titre des Elus :**

Monsieur Patrick MICHAUD	Maire de Veigné
Monsieur POMPOUGNAC	Conseiller municipal de Monts
Monsieur Roland MARIAU	Maire de Villeperdue, Président de l'association des communes
Monsieur Serge LECOMTE	Maire de St Epain
Monsieur Vincent POPELIER	Maire de Sainte Catherine de Fierbois
Monsieur Christian BARILLET	Maire de Sainte Maure de Touraine
Monsieur Éric DECHENE	Conseiller municipal de Sepmes
Monsieur Gilles CHAPOTON	Maire de Draché
Monsieur Bernard ELIAUME	Maire de Maillé
Monsieur Sébastien PROUTEAU	Adjoint au Maire de Nouâtre
Madame Dominique BRUNET	Maire de Pussigny
Monsieur Serge MOREAU	Maire d'Antogny le Tillac, Président de la CC de Sainte-Maure
Monsieur Samuel BRAULT	Adjoint au Maire de Marigny-Marmande
Monsieur Michel JOUZEAU	Maire de La Celle Saint Avant
Monsieur Jean SAVOIE	Conseiller Général du canton de Sainte Maure de Touraine
Monsieur Jean-Luc DUPONT	Attaché parlementaire du Député Michel NOVELLI
Monsieur Vincent TISON	Assistant parlementaire du Député Jean Patrick GILLES

**\* Au titre des services de l'État**

Monsieur Jean-Pierre TRESSARD	Sous-Préfet de Chinon
Monsieur Jean-Michel TRZOS	Sous Préfecture de Loches
Madame Béatrice NOROIS-BOIDIN	Directrice des collectivités territoriales et de l'aménagement
Monsieur Pascal COSTA	DREAL Poitou-Charentes
Madame Martine BELLEMERE BASTE	Directrice de l'UT DIRECCTE 37
Madame Véronique SAMUEL	DDT SUH
Madame Aurélie SCHNEIDER	Conservatrice du patrimoine - DRAC
Madame Frédérique AURY	Préfecture DPPI-B3ES
Madame Françoise LAMBERT	Préfecture d'Indre-et-Loire DCTA-BATIC
Monsieur Éric DUDOGNON	Préfecture d'Indre-et-Loire DCTA-BATIC

**\*Au titre des responsables sociaux-économiques**

Monsieur Nathanaël GIRAUDEAU	Chambre de commerce et d'industrie
Monsieur Alain REZEAU	Chambre d'agriculture
Madame Audrey MARTINEAU	Chambre d'agriculture
Monsieur Gérard BOBIER	Président de la Chambre des métiers

**\* Au titre des organisations syndicales**

Monsieur LESPAGNOL	FDSEA
Monsieur Stéphane PELLETIER	Animateur FDSEA
Monsieur Dominique MALAGU	UDSEA
Madame Claire MARTINET	Juriste UDSEA

**\* Au titre des Associations**

Monsieur François MARTRES	Sud Indre collectif LGV
Monsieur Maurice MOREAU	Association pour la Protection de Chambray
Monsieur Daniel LARCHER	Association pour la Protection de Chambray
Monsieur Christian CERNIAUT	Comité de protection des coteaux de Ste Maure
Madame Florence HODEMON	Association pour la Défense du Patrimoine de Maillé

**\* Autres**

Madame Florence BUSNOT RICHARD	PNR
Monsieur ABARNOU	Fédération départementale des chasseurs
Monsieur BROUSSEAU	Fédération départementale des chasseurs
Mademoiselle Aurélie BATAILLE	Conseil Général - aménagement foncier
Monsieur Christophe HUAU	RFF Directeur de projet LGV-SEA
Monsieur Jacky THOMAS	Réseau ferré de France
Monsieur Michel FIOLEAU	Réseau ferré de France
Monsieur Jérôme LEJEUNE	COSEA
Monsieur Philippe RAVACHE	COSEA
Monsieur Gérard ALEXIS	COSEA
Monsieur Pierre DESVIGNES	COSEA
Madame Élisabeth SIMONNET	COSEA
Monsieur Éric MONNIER	COSEA
Monsieur BRACKERS de HUGO	COSEA
Monsieur Bruno LE LAY	COSEA
Monsieur Stéphane BRONDINO	COSEA
Monsieur Gérard KHODJA	LISEA
Madame Anne BABLON	LISEA
Monsieur Jean-Christophe FOURRE	LISEA
Monsieur Régis BRANCHU	COFIROUTE
Monsieur Christophe MARTIN	COFIROUTE

Étaient excusés :

Madame Claude GREFF, Secrétaire d'État  
 Monsieur le Sénateur Yves DAUGE,  
 Monsieur le Député Jean-Patrick GILLE,  
 Madame Marisol TOURAINE, Présidente du Conseil Général,  
 Madame Martine BELNOUE, Vice Présidente du Conseil Général,  
 Madame Martine CHAIGNEAU, Vice Présidente du Conseil Général,  
 Monsieur serge GAROT, Conseiller Général,  
 Monsieur Jean-Gérard PAUMIER Maire de Saint Avertin, conseiller général,  
 Monsieur le Président du CRPF,  
 Monsieur le Président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs,

Monsieur le Préfet rappelle en introduction que depuis la précédente réunion du comité de suivi, le contrat de concession a été signé avec LISEA et que le décret l'approuvant a été signé le 28 juin dernier. Des réunions de concertation ont eu lieu avec les communes pour avancer sur la définition du projet, et elles se poursuivent.

Monsieur le Préfet donne la parole à Monsieur HUAU de RFF pour présenter les dernières actualités dans le contexte global de l'opération avant que les représentants de COSEA n'interviennent sur les différentes procédures et démarches en cours.

Monsieur Christophe HUAU pour RFF, à l'aide de la présentation jointe, précise que le coût global de l'opération est de 7,8 milliards d'€, dont 3,8 milliards financés par emprunts garantis par l'État et par RFF. Il souligne à cet égard que la garantie financière apportée par l'État était inscrite dans le plan de relance de 2009 et donne lieu à rémunération du risque.

La délégation de service public qui est ainsi conclue est une opération dont les risques financiers sont supportés par le concessionnaire.

La mise en service de la ligne est prévue contractuellement 73 mois après l'entrée en vigueur du contrat, soit au 1er août 2017. Il appartient au concessionnaire d'anticiper éventuellement cette mise en exploitation (vraisemblablement au printemps 2017).

Monsieur HUAU poursuit par la répartition des financements. Il souligne que RFF est l'interface unique du concessionnaire vis à vis des différentes collectivités auprès desquelles il se chargera de faire les appels de fonds tous les 6 mois.

Concernant le fonds de solidarité territoriale (FST) (30 millions d'€ dont 18 millions pour le tronçon Tours - Angoulême), il est précisé que les collectivités auront jusqu'en 2020 pour faire financer des projets. Il sera nécessaire d'apporter 20% de co-financement pour bénéficier du FST.

Monsieur HUAU termine sa présentation par les modalités de contrôle de la bonne mise en œuvre de la concession, contrôle qui s'exercera à trois niveaux dont celui des comités de suivi installés dans les départements concernés.

Monsieur le Préfet remercie Monsieur HUAU et donne la parole à COSEA pour la présentation de l'avancement du projet (présentation jointe).

Monsieur Jérôme LEJEUNE (directeur adjoint COSEA) présente l'équipe de COSEA qui participe à cette réunion et donne la parole à Monsieur Gérard ALEXIS pour l'exposé de quelques cas particuliers qui vont illustrer la méthode employée pour assurer le respect des engagements de l'État, ou leur évolution en accord avec les communes concernées.

Monsieur ALEXIS (COSEA) présente ainsi les évolutions du projet sur la commune de Chambray les Tours, sur Sainte Catherine de Fierbois, les premières hypothèses sur un passage grande faune à Sorigny et Villeperdue. Il poursuit avec la présentation des principes de protection acoustique en indiquant que certains merlons pourraient être remplacés par des écrans. Le travail sur les modelés paysagers est illustré par un secteur de Veigné.

Il indique en conclusion de cette intervention que les plans au 1/1000<sup>ième</sup> sont en cours d'élaboration ; 8 dossiers ont été distribués, dont 3 sont à

rétudier, 6 dossiers sont au contrôle final et seront diffusés d'ici la fin juillet, et 7 font actuellement l'objet de correction et seront distribués en août.

Monsieur Philippe RAVACHE (COSEA) poursuit par une présentation des procédures administratives en cours.

La procédure sur les espèces protégées dont le planning prévisionnel est projeté ainsi qu'un point particulier sur le cas de la grande mulette, et la procédure « loi sur l'eau » qui est également en cours d'instruction et qui donnera lieu à enquête publique à partir de septembre et décision au début 2012 pour les deux bassins versants concernés en Indre et Loire, à savoir le bassin versant de l'Indre et celui de la Vienne.

Monsieur Éric MONNIER (COSEA) complète cette présentation en donnant les grandes lignes des autres procédures en cours : installations classées pour la protection de l'environnement, défrichement, mise à jour des documents d'urbanisme, demandes d'autorisation d'occupation temporaire pour les dépôts de matériaux, diagnostics archéologiques, négociations en cours sur les acquisitions foncières, enquêtes parcellaires.

Monsieur Pierre DESVIGNES (COSEA) présente le calendrier général des travaux en soulignant que l'état des lieux des voiries est à venir et qu'une réunion sera organisée fin août sur le plan de circulation autour des chantiers.

Deux installations de chantiers sont prévues en Indre et Loire en plus de la base travaux de Nouâtre et des installations propres à chaque ouvrage d'art important.

Sur l'interrogation de Madame HODEMON pour l'association pour la défense de Maillé, Monsieur DESVIGNES précise que le rythme des travaux sur les bases chantier se fera en 2x8 concernant les phases de génie civil, et pourrait être en 3x8 sur la base travaux de Nouâtre pour certaines période concernant les travaux ferroviaires.

Madame Élisabeth SIMONNET (COSEA) poursuit la présentation par l'exposé des dispositions prises concernant les ressources humaines. Le graphique de la mobilisation des personnels montre une très forte montée en puissance à partir du second semestre 2012 jusqu'en 2014. Les typologies d'emploi au démarrage du chantier seront plus particulièrement axées sur les conducteurs d'engins, les coffreurs, les canalisateurs et les manœuvres de terrassement. Le mécanisme mis en place au niveau local a pour principe d'orienter systématiquement les candidats vers Pôle Emploi.

Madame SIMONNET conclut sa présentation en montrant les documents de communication réalisés sur les fiches métiers.

Monsieur le Préfet remercie COSEA pour ces présentations et donne la parole à Madame Martine BELLEMERE-BASTE, Directrice de l'unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE) pour évoquer les mesures prises en matière d'emploi.

Madame BELLEMERE-BASTE indique ainsi que les services de l'État ne sont pas seulement associés en la matière, mais participent activement au pilotage. Depuis le début 2011, des réunions sont organisées toutes les trois semaines pour mettre au point et faire fonctionner le dispositif de partenariat avec

le Conseil Régional, le Conseil Général et Pôle Emploi. Un travail a été fait sur l'analyse des besoins et trouver des compétences dans des délais très rapprochés.

L'AFPA est aussi étroitement associée à ces travaux, notamment sur les métiers de coffreurs/étancheurs et sur les formations à la conduite d'engins.

La semaine dernière une réunion a été organisée pour sensibiliser les structures d'insertion par l'économie aux dispositifs mis en place pour les offres d'emplois et la gestion des candidatures sur ce chantier.

Monsieur le Préfet s'interroge sur l'adéquation entre le calendrier du chantier et celui des besoins en formations métiers.

Madame SIMONNET indique qu'il convient de ne pas former prématurément les futurs collaborateurs au risque de les perdre. Un système d'entrée et de sortie permanente est mis en place au niveau des formations organisées par le conseil régional, sachant que pour certaines spécialités, la période de formation nécessaire est très courte.

Des opérations préparatoires seront mises en place dès la rentrée de septembre, et les formations spécialisées seront organisées au début de l'année 2012, la phase opérationnelle de début des travaux étant prévue aux deuxième et troisième trimestres 2012.

Monsieur SAVOIE, conseiller général du canton de Ste Maure de Touraine, s'inquiète de l'apport réel d'emploi nouveau de ce chantier compte tenu du fait que nombre d'entreprises sous-traitantes vont venir avec leur propre personnel.

Madame SIMONNET souligne en réponse que sur les 5000 collaborateurs prévus pour la totalité du tracé de Tours à Bordeaux, 1300 devraient être engagés à cette occasion. Certaines spécialités comme la conduite d'engin nécessite des formations longues, mais il est prévu un flux continu de collaborateurs tout au long de la période du chantier, cette démarche incluant également un accompagnement des sorties d'écoles spécialisées dans la conduite d'engins. Il est précisé également que la base maintenance de Nouâtre aura un effectif pérenne de 50 personnes.

Monsieur Christian BARILLET, Maire de Ste Maure de Touraine, reste sceptique sur les capacités d'insertion de personnels issus des territoires compte tenu des délais très courts. Les personnels risquent de venir de l'extérieur. Il souhaite que le comité de suivi des engagements de l'État soit tenu informé des recrutements faits en Indre et Loire pour ce chantier.

Monsieur le Préfet souligne que la transparence sur ces recrutements se fera en premier lieu à travers les missions locales et la maison de l'emploi.

Madame BELLEMERE-BASTE ajoute que dans la convention de partenariat sont prévus toute une série d'indicateurs qui permettent le suivi des personnes en insertion, le repérage des prescripteurs et des personnes retenues, le nombre de dispositifs de formation. La centralisation du dispositif mis en place a pour avantage de permettre une traçabilité simple des recrutements et de leur typologie.

Des actions ont déjà eu lieu en matière d'insertion, avec par exemple l'emploi d'une entreprise d'insertion pour la pose des futurs panneaux d'affichage de l'enquête « loi sur l'eau » en septembre.

Monsieur Roland MARIAU, Maire de Villeperdue et Président de l'association des communes LGV-SEA, souligne que les premiers mois de l'année

2011 ont été marqués par une absence de contact entre COSEA et les communes. Ces contacts ont repris depuis mais il reste quelques sujets à aborder.

Le projet de passage grande faune (PGF) prévu sur la commune de Villeperdue, conditionné à la réalisation de son pendant sur l'autoroute A10, ne doit pas être sur-consommateur d'espace agricole. Ainsi le déplacement vers le sud qui est envisagé pour préserver une zone propice à la loutre, en ce qu'il génère un fort impact sur le milieu agricole, doit être repensé en relation avec les services de l'État qui ont classé cette zone au titre de la protection naturelle des milieux. Il souhaite une réunion de travail à la rentrée avec le DREAL Centre sur ce sujet.

Monsieur MARIANU insiste également sur les cas de particuliers qui n'ont pas touché l'intégralité des indemnités prévues à l'amiable pour la coupe de leur bois et qui n'ont plus la possibilité d'accéder à une partie de leur parcelle. Ces cas ne sont pas uniques dans le département et il souhaite qu'une solution rapide soit enfin mise en œuvre.

Concernant le fonds de solidarité territoriale, il indique qu'il sera reçu avec d'autres Maires le 5 septembre prochain par le cabinet de madame la Ministre de l'écologie pour exposer le souhait de l'association des communes LGV-SEA de pouvoir mettre en œuvre le minimum de 20% de financement extérieur au FST en regroupant plusieurs communes. En effet, les petites communes ne seront pas en mesure de trouver ce minimum de financement seules, et le regroupement de plusieurs projets pourrait compenser cette difficulté.

Monsieur Pascal COSTA, chargé de mission LGV à la DREAL Poitou-Charentes indique concernant le FST que les trois DREAL concernées mènent actuellement une réflexion avec le CETE de l'ouest sur la mise en place des instances nécessaires. Les premières pistes de travail s'orientent vers la création d'un seul comité des exécutifs pour ne pas couper le département de la Charente en deux. Ce comité serait co-présidé par les deux Préfets de Région (Aquitaine et Poitou-Charentes), et les dossiers seraient sous-traités au niveau de chaque département. La première réunion d'installation pourrait se tenir en octobre prochain avec une deuxième réunion à envisager pour la fin 2011 afin de définir les critères d'éligibilité et les modalités de répartition financière.

Concernant le cas évoqué par Monsieur le Maire de Villeperdue sur l'indemnisation des coupes de bois, Monsieur HUAU indique qu'une solution sera recherchée rapidement par le biais d'une avance.

Monsieur le Préfet indique qu'il évoquera la problématique du passage grande faune et de la zone naturelle protégée avec le DREAL Centre.

Monsieur BROUSSEAU pour la fédération des chasseurs indique que le classement du secteur en zone propice à la loutre remonte aux années 1970. Il considère qu'il est possible de trouver un consensus sur le terrain pour préserver des terres agricoles utilisées ici pour de la production laitière.

Monsieur Christian CERNIAULT pour le comité de protection des coteaux de Ste Maure de Touraine demande quelles seront les mesures de protection avant déboisement pour le passage de la Manse.

Monsieur RAVACHE lui répond que la zone en question est actuellement soustraite à toute intervention et que le déboisement interviendra après autorisation incluant la consultation et les dérogations éventuelles du conseil

national de la protection de la nature. Le dossier de demande prévoit en effet un certain nombre de mesures visant à prendre en compte les meilleures périodes pour intervenir, l'effarouchement préalable, .... Le but est de limiter au maximum l'impact sur le milieu naturel et par ailleurs de compenser les atteintes inéluctables par des mesures compensatoires (comme la transplantation de certaines espèces floristiques).

Monsieur CERNIAULT souligne que les associations pourraient utilement être associées à ces mesures et aux projets de transplantation pour apporter leur connaissance du terrain et leur savoir-faire.

Monsieur Alain REZEAU pour la Chambre d'agriculture rappelle qu'il n'a toujours pas de chiffrage précis de la consommation d'espace agricole de ce projet LGV-SEA. La pression foncière devient importante sur le secteur ce qui entraîne des difficultés de transmission des exploitations. Les 140 ha de dépôts de terre augmentent encore cette pression et la consommation du foncier. Il est nécessaire qu'une prise de conscience collective soit faite sur la problématique de la consommation du foncier agricole et de ses conséquences à terme sur l'économie agricole.

Monsieur le Préfet indique qu'il vient d'installer la commission départementale de la consommation des espaces agricoles compte tenu de l'urgence qu'il y a à travailler sur ce sujet dans le département d'Indre et Loire. Les premiers éléments d'étude montrent que la forte consommation de foncier est surtout liée aux lotissements et aux zones d'activités et que le sujet dépasse le seul projet LGV-SEA.

Monsieur Dominique MALAGU pour l'UDSEA, s'inquiète du respect du protocole signé par RFF avec la profession agricole et prend pour exemple des indemnités non entièrement payées, sans justification particulière.

Monsieur Éric MONNIER répond que COSEA reprend le protocole à son compte et qu'en l'espèce les règlements ont été effectués par virement et non par chèque ce qui explique le différentiel de calendrier. Il ajoute qu'il reste quelques points d'interprétation du protocole à rediscuter avec la profession pour éviter de nouveaux problèmes d'interprétation.

Concernant le retour à une vocation agricole des 140ha de dépôts évoqués, Monsieur MONNIER indique que le but est de prévoir des conditions de remise en état qui soient propices à une remise en culture. Les conditions indemnitaires de ces dépôts sont comprises dans le protocole et des études agropédologiques seront faites.

Monsieur Sébastien PROUTEAU, premier adjoint au Maire de Nouâtre, demande qu'elle est l'évolution des prévisions sur l'approvisionnement de la base travaux qui sera située sur sa commune, et notamment s'il est prévu un accès par l'autoroute A10.

Monsieur ALEXIS indique que les négociations sont toujours en cours avec COFIROUTE et qu'en toute hypothèse, le circuit des camions dans leur retour à vide éviterait le bourg. Monsieur PROUTEAU rappelle qu'il n'est pas favorable à un trafic de camions sur les chemins de la commune. Monsieur le Préfet souligne les problèmes de sécurité routière sur l'autoroute A10 qui sont à prendre en compte.

Monsieur Bernard ELIAUME, Maire de Maillé, indique qu'il apprécierait que les services de l'État soient aussi attentifs à la sécurité routière dans le bourg de Maillé et que les habitants des communes soient pris en compte au même titre que la faune et la flore.

Il poursuit en indiquant que les dernières modifications de tracé impactant un hameau conduisent à la perte de près de 5% des habitants de la commune de Maillé. Il rappelle qu'il ne peut pas accepter le maintien du raccordement à la ligne existante sur sa commune car il existe déjà un tel raccordement sur la commune de Monts. Il a rencontré les élus de Chatellerault qui ne revendiquent qu'une desserte identique à l'actuelle.

Concernant l'évolution récente du tracé, il s'interroge sur la façon dont le public peut être associé à cette modification de tracé, qui certes reste dans le fuseau déclaré d'utilité publique, mais est d'importance. Il demande instamment que ce raccordement inutile soit revu.

Monsieur ELIAUME aborde également le problème des offres d'achat faites sur ce projet. Il évoque ainsi le cas de deux propriétés riveraines pour lesquelles l'offre d'achat faite 4 années après la première transaction est moins élevée que la première. Il souhaite des réponses concrètes et juge nécessaire que les Hommes soient remis sur le devant de la scène. Il ne peut accepter que sa commune soit condamnée à perdre perpétuellement de la population.

Monsieur le Préfet souligne que la DUP est prononcée et a été validée par le juge administratif. Le principe du raccordement n'est pas négociable. Ce qui peut se négocier, ce sont les conditions de sa mise en œuvre. Il ajoute que la base travaux sur la commune voisine de Nouâtre peut être un apport de population et d'activité sur la commune de Maillé.

Sur ce dernier point, Monsieur ELIAUME répond que les intervenants sur la base travaux n'habiteront pas sa commune qui ne dispose pas de réserve foncière, et qui par ailleurs n'a pas de commerce.

Monsieur le Préfet indique que Monsieur le Sous Préfet de Chinon va travailler avec COSEA et RFF pour que les problèmes non réglés le soient dans des conditions correctes.

Monsieur ELIAUME s'inquiète de la modification de tracé du raccordement sur sa commune. Un rapport d'hydrogéologue évoque une vitesse de 350km/h, et il présume soit que RFF a commis des erreurs, soit que la vitesse d'exploitation prévue de la ligne ait évolué depuis la DUP.

Monsieur HUAU répond que RFF n'a pas commis d'erreur dans le montage du dossier au stade d'avant projet sommaire et dans le dossier de déclaration d'utilité publique. La DUP concerne une bande de 500m et non pas un tracé calé. Les évolutions du projet (qui concernent quelques dizaines de mètres) s'inscrivent de manière normale dans le processus progressif de conception de celui-ci. Il indique qu'il n'y a pas non plus d'évolution des objectifs de vitesse d'entrée et sortie de la LGV au droit du raccordement.

Monsieur le Préfet confie à Monsieur le Sous Préfet de Chinon le soin d'organiser une réunion pour que ces problèmes soient réglés.

Monsieur Vincent POPELIER, Maire de Ste Catherine de Fierbois, demande qui aura la charge de l'entretien des aménagements paysagers réalisés dans le cadre de ce projet. Il souligne qu'il n'est pas acceptable que ce soient les



communes qui aient à assurer ce coût de fonctionnement. Monsieur PROUTEAU ajoute que la prolifération de mauvaises herbes sur ce genre d'aménagement serait très préjudiciable aux parcelles agricoles voisines.

Monsieur RAVACHE répond que les aménagements qui seront situés dans les emprises seront entretenus par le concessionnaire. En dehors des emprises, les aménagements pourraient être remis à une collectivité mais il convient de travailler sur leur nature pour envisager si la remise en culture est possible et dès lors exploitable par un agriculteur.

Monsieur Michel JOUZEAU, Maire de La Celle St Avant, apprend aujourd'hui qu'il y a une modification de tracé sur le raccordement de la voie existante et s'inquiète des conséquences sur le tracé sur sa commune. Il ajoute par ailleurs qu'il n'a toujours pas de réponse sur un bassin qui devait être déplacé, et qu'il ne semble pas acceptable de créer un bassin de rétention de 3ha dans une zone agricole.

Monsieur ALEXIS indique que les études ne sont pas encore totalement finalisées sur le changement de tracé concernant la commune de La Celle St Avant, mais qu'a priori l'impact devrait être faible.

Madame Dominique BRUNET, Maire de Pussigny, signale qu'elle avait déjà indiqué lors du précédent comité de suivi que le pont rail de Sauvage avait été oublié ; cette erreur ne lui apparaît pas avoir été réparée. Elle demande que les simulations en trois dimensions qui lui ont été promises depuis longtemps lui soient fournies. De même elle souhaiterait des informations sur le calendrier des prochains sondages archéologiques pour pouvoir adapter les récoltes, et également avoir des rendus du bilan de l'archéologie préventive.

Madame Aurélie SCHNEIDER, conservatrice du patrimoine, indique que le rapport sur cette commune n'est pas encore entièrement rendu. Concernant plus généralement les opérations liées au projet LGV-SEA sur l'Indre et Loire, elle souligne que 18 sites ont été découverts sur 4 communes. Pour d'évidentes raisons de protection de ces sites, les informations à leur sujet sont confidentielles. En l'état actuel il n'y a pas eu de prescription, mais les maires seront informés après l'arrivée du rapport final au DRAC.

Concernant le pont rail, Monsieur ALEXIS ajoute que l'ouvrage de franchissement de l'A10 n'appelle pas de remarque de la part des services départementaux d'incendie et de secours, et c'est pourquoi cet ouvrage n'a pas été repris dans les documents.

Monsieur Éric DECHENE, conseiller municipal de Sepmes, s'interroge sur la difficulté à se prononcer sur des enquêtes parcellaires alors même que le projet définitif de COSEA n'est pas achevé.

Monsieur ALEXIS répond que l'emprise a été calculée à l'aide des plans au 1/5000<sup>ième</sup> et qu'il n'y a pas de distorsion avec le tracé définitif.

Monsieur CERNIAUT s'inquiète des évolutions négatives du projet. Il attend toujours les justifications techniques du raccordement de Maillé. Il s'inquiète également des nuisances induites par les activités de la base travaux pour les riverains.

Après que Monsieur le Préfet ait souligné l'importance des emplois induits par la base travaux, Monsieur RAVACHE indique que cette installation

sera soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement qui prend en compte de multiples facteurs, dont les nuisances sonores. Le site a par ailleurs été choisi pour limiter les nuisances à la population.

Monsieur MARIU rappelle que l'association avait convenu avec COSEA d'une rencontre en octobre prochain notamment sur le plan grand chantier. La question des nuisances liées aux travaux sera naturellement à ajouter à l'ordre du jour.

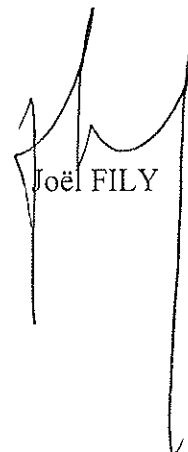
Concernant le traitement du bruit de la ligne actuelle, Monsieur MARIU interroge RFF sur les suites données aux mesures de bruit qui ont du être faites.

Monsieur HUAU indique qu'un rendez vous sera pris en septembre pour la présentation du résultat des études. Dans une première analyse, la mise en service de la LGV devrait réduire les nuisances sur la ligne actuelle.

Monsieur Maurice MOREAU, Président de l'association pour la protection de Chambray, demande ce qu'il adviendra de la voie sud du contournement actuel de l'agglomération, cet espace pouvant avoir des utilisations intéressantes sur la commune.

Monsieur HUAU répond que le programme technique n'est pas encore finalisé concernant cette voie ; elle pourrait éventuellement être transformée en voie unique. Aucune décision de RFF n'a été prise aujourd'hui pour une éventuelle rétrocession des terrains en délaissé.

Monsieur le Préfet constatant que les participants ne souhaitent plus intervenir, remercie l'assemblée et clôt la réunion à 18h.



Joël FILY